

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 814



Jonathan Flandrin / Institut Paris Region

ENVIRONNEMENT

Juillet 2019 • www.lau-ldf.fr

LES COMMUNES FRANCILIENNES S'ENGAGENT POUR LE « ZÉRO PESTICIDES »

67%

DES COMMUNES FRANCILIENNES DÉCLARENT NE PLUS UTILISER DE PESTICIDES*.

27%

DÉCLARENT UTILISER ENCORE DES PESTICIDES DANS LEUR CIMETIÈRE*.

221

SITES LABELLISÉS ECOJARDIN EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS 2012 (SOIT 53% DES SITES LABELLISÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE).

*sur un échantillon de 690 communes renseignées après le 1^{er} janvier 2017.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017, LES GESTIONNAIRES PUBLICS ONT L'INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ISSUS DE LA CHIMIE DE SYNTHÈSE POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES (SAUF RAISONS DE SÉCURITÉ), ESPACES VERTS, FORÊTS ET PROMENADES ACCESSIBLES OU OUVERTS AU PUBLIC. PLUS DE DEUX ANS APRÈS L'APPLICATION DE LA LOI, L'INDICATEUR PUBLIÉ PAR L'ARB ÎDF PERMET D'ÉVALUER SES EFFETS. LES COMMUNES FRANCILIENNES ONT-ELLES FRANCHI LE PAS DU « ZÉRO PESTICIDES TOTAL » ? CERTAINES VONT-ELLES PLUS LOIN MÊME QUE LE LÉGISLATEUR ?

En 2012, le gouvernement a promulgué une série de lois visant à interdire l'utilisation de substances chimiques dans l'espace public : loi Labbé¹ modifiée par l'article 68 de la LTE² et la loi Pothier³. Initié en 2011 par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB ÎDF), l'indicateur « objectif zéro pesticides en Île-de-France »⁴ recense l'état des pratiques des collectivités franciliennes⁵ sur les espaces dont elles ont la responsabilité (en régie ou *via* un prestataire de services) en matière d'usage ou de non-usage de pesticides. Il permet de poursuivre deux objectifs : valoriser celles qui se sont affranchies de ces pratiques très impactantes pour la santé humaine et l'environnement, et aider celles qui n'ont pas encore réussi à les arrêter. Depuis le lancement de l'indicateur, 88 % des communes franciliennes (1 118 sur 1 268) ont au moins renseigné une fois leurs pratiques. Les données ainsi récoltées, qui s'étalent de 2011 à 2019, établissent quatre niveaux de pratique pour les collectivités renseignées (carte p. 2) :

- **zéro pesticides total** : la collectivité n'utilise plus de pesticides sur les espaces dont elle a la gestion ;
- **zéro pesticides sauf espaces à contraintes** : les pesticides sont encore utilisés dans la gestion des terrains de sport et/ou des cimetières, mais plus sur la voirie et les espaces verts ;
- **réduction engagée** : recours aux pesticides autorisés dans le cadre réglementaire pour gérer la voirie et/ou les espaces verts, mais orientation vers un arrêt de leur usage ;
- **usage habituel** : pas d'intention d'arrêter ou réduire l'utilisation des pesticides.

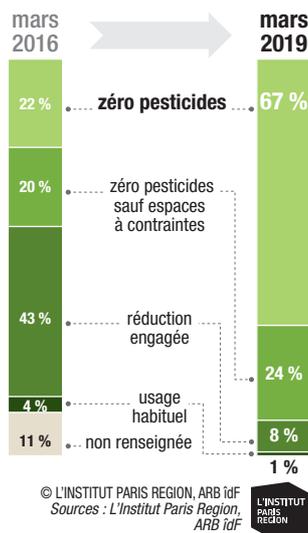
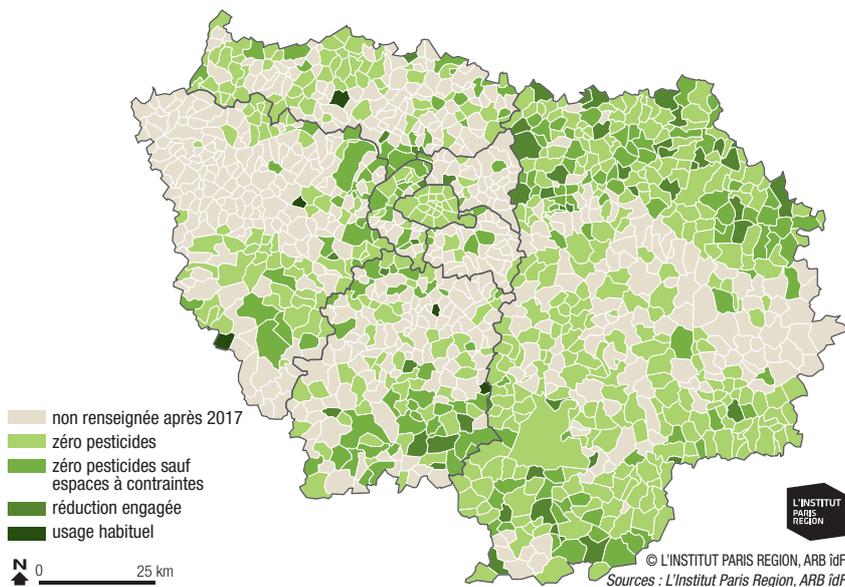
Ces données permettent également d'établir l'état des pratiques d'usage des pesticides selon la typologie des espaces publics gérés : voirie, espaces verts, terrains de sport et cimetières. Enfin, l'ancienneté de l'indicateur donne également une idée de l'évolution des pratiques et identifie les espaces pour lesquels l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires reste difficile.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



1. Niveau d'usage des pesticides⁴ par les communes franciliennes



MÉTHODOLOGIE

L'indicateur « objectif zéro pesticides en Île-de-France » est construit à l'échelle francilienne et concerne tous les niveaux de collectivités infrarégionales : départements, intercommunalités et communes. Une phase d'identification et de collecte des données déjà disponibles auprès de porteurs de projets de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (parcs naturels régionaux, conseils départementaux, syndicats, associations, etc.) a d'abord été engagée. Les données ont ensuite été recueillies à partir d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des collectivités franciliennes (communes, intercommunalités et départements) et qui est disponible sur le site de l'ARB îdF à travers une interface de saisie en ligne. Ces données sont régulièrement mises à jour.

2017, UN TOURNANT POUR L'ARRÊT DES PESTICIDES

Avant l'application de la loi Labbé, l'indicateur montrait une faible augmentation du nombre de communes au zéro pesticides total. Ainsi, entre février 2012 (première publication de l'indicateur) et mars 2016, la part des communes au zéro pesticides total est passée de 4 % (53 communes) à 16 % (204 communes). Cette évolution est due pour 44 % à des communes qui n'étaient pas renseignées en 2012 (89 communes) et pour 36 % à des communes ayant arrêté l'utilisation des pesticides entre les deux publications de l'indicateur (74 communes).

Afin d'évaluer les effets de la loi, la nouvelle publication de l'indicateur n'a porté que sur l'analyse d'un échantillon de communes ayant répondu après son application. Le même échantillon a été utilisé pour les données 2016 afin de comparer l'évolution des pratiques entre 2016 et 2019.

Ainsi, au 20 mars 2019, sur les 1 268 communes que compte la région Île-de-France : 54 % ont renseigné leurs pratiques après le 1^{er} janvier 2017 (soit 690 communes) ; 99 % déclarent être au moins engagées dans une démarche de réduction des pesticides ; enfin, 67 % d'entre elles (graphique ci-contre) sont particulièrement exemplaires et appliquent la règle du zéro pesticides sur l'ensemble des espaces dont elles ont la gestion (soit 464 communes sur les 690 renseignées), alors qu'elles n'étaient encore que 22 % (soit 150 communes du même échantillon) en mars 2016. Beaucoup sont donc allées plus loin que la réglementation en arrêtant également l'usage des pesticides chimiques et/ou dangereux pour l'environnement et la santé humaine dans les cimetières et les terrains de sport.

Elles sont 24 % à n'utiliser des pesticides que sur les espaces à contraintes (terrains de sport et/ou cimetières) et 8 % à s'être engagées dans une démarche de réduction (utilisation de produits autorisés sur la voirie et/ou les espaces verts).

Les tendances entre les différents niveaux d'usage ont évolué positivement depuis la dernière publication de l'indicateur en mars 2016. Ce sont ainsi 42 % des communes (291) qui sont passées d'un usage au moins habituel des pesticides à un arrêt total, et 14 % (97) à un usage limité aux espaces à contraintes. Seulement 2 % (14) sont revenues en arrière dans l'utilisation des pesticides au sein des espaces publics communaux.

Il est évident que les effets de la loi Labbé se font ressentir sur les espaces publics concernés par la réglementation, à savoir la voirie et les espaces verts. En effet, ce sont 95 % des communes qui n'utilisent plus de pesticides dans l'entretien de la voirie, alors qu'elles n'étaient que 44 % en mars 2016. C'est également le cas pour les espaces verts, où 96 % des gestionnaires communaux ont arrêté les pesticides.

DU DÉSHERBAGE À LA GESTION ÉCOLOGIQUE

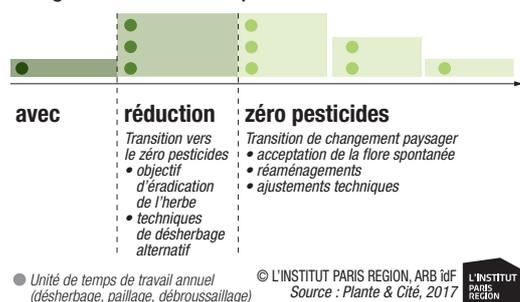
L'arrêt de l'usage des pesticides dangereux pour la santé humaine et l'environnement, notamment dans la gestion de la strate herbacée, oblige les collectivités à trouver des alternatives. Pourtant, ces alternatives sont souvent coûteuses à acquérir et entretenir (notamment le matériel mécanique et thermique), demandent parfois de la main-d'œuvre supplémentaire (pour le désherbage manuel) et peuvent également avoir des impacts sur l'environnement (usage de gaz, de carburant ou d'eau), ainsi que sur la santé des agents (pénibilité de certaines techniques de désherbage). Le passage au zéro pesticides pour les gestionnaires publics commence donc souvent par une phase de transition qui peut générer des coûts d'investissement (nouveau matériel par exemple) et du temps d'entretien (plus d'interventions nécessaires pour certaines alternatives) supplémentaires (graphique 2).

L'objectif est donc de réduire encore les zones à désherber pour s'orienter vers des techniques de gestion laissant plus de place à la végétation spontanée. Les pratiques utilisées en gestion écologique permettent de répondre à cet enjeu, tout en gardant un équilibre budgétaire et humain pour la collectivité. En s'appuyant sur un plan de gestion différenciée issue d'un diagnostic fin de l'état initial des pratiques du gestionnaire et des espaces dont il a la gestion, une multitude de techniques permettent de se passer du désherbage : acceptation de la flore spontanée, augmentation de la hauteur de tonte, fauche tardive, enherbement, pâturage, paillage, plantation de vivaces, réfection des surfaces imperméables endommagées, etc. Associé à ces pratiques, un réaménagement des espaces en gestion est souvent nécessaire pour leur mise en œuvre.

LA COMMUNICATION : CLÉ DU CHANGEMENT

La communication est un outil indispensable pour accompagner le changement de pratiques. L'application d'une gestion écologique nécessite en effet une très bonne communication, auprès des élus et des agents, mais aussi des habitants.

2. Progression de la démarche zéro pesticides : une gestion dans le temps



Pour être compris et consenti par tous les usagers, l'arrêt de l'utilisation des pesticides passe obligatoirement par une meilleure perception et acceptation de la flore spontanée.

La communication doit utiliser l'ensemble des outils et des supports à disposition de la collectivité. Ainsi, selon le public visé, diverses actions peuvent être mises en place : journées de formation et d'information, visites de sites en gestion écologique, communication via le journal local, le site Internet, l'affichage public, et aussi par la validation des pratiques grâce à la labellisation par exemple. Les agents d'entretien peuvent également être des vecteurs d'information auprès des usagers sur les techniques à employer.

DES ESPACES À CONTRAINTES ? PAS VRAIMENT !

Les données révèlent que pour les espaces non concernés par la loi, terrains de sport et cimetières, la démarche d'arrêt est également engagée : 78 % des communes déclarent ne plus utiliser de pesticides dans la gestion des terrains de sport et 72 % dans celle des cimetières (graphique 4).

Pour les terrains de sport, une différence entre les communes urbaines et rurales (selon la définition de l'Insee) est observée. En effet, 86 % des communes (54) utilisant encore des pesticides dans ces espaces sont des communes urbaines. L'une des explications pourrait être que l'exigence de qualité d'entretien des terrains par les différents clubs et fédérations sportives serait plus forte pour des équipes évoluant à un niveau élevé, souvent issues de communes urbaines.

Les solutions existent pourtant. Elles sont basées sur un travail mécanique du sol : décompactage, carottage, défeutrage, scarification, regarnissage, mais aussi sur les actions de communication auprès des fédérations afin de les sensibiliser sur les enjeux de santé pour les enfants et les sportifs qui fréquentent ces terrains.

Autre pollution : les terrains synthétiques sont souvent présentés comme une alternative « écologique » au gazon. Si les pelouses demandent un entretien relativement intensif, dont le coût peut être non négligeable, elles permettent de maintenir une surface végétalisée avec des propriétés plus avantageuses en matière de gestion de l'eau, de préservation des sols et de régulation des températures. Si l'entretien d'une pelouse

synthétique est moins contraignant, il s'agit quand même d'une artificialisation du sol et un entretien, imposé par un cahier des charges bien défini, est malgré tout nécessaire. De plus celui-ci peut comprendre l'application d'anti-mousse qui se révèle être un pesticide.

Concernant les cimetières, la contrainte de gestion semble encore difficile à surmonter pour 27 % des communes renseignées (186). La conception et la forte minéralisation de ces espaces sont les premières causes des difficultés rencontrées pour changer les pratiques, auxquelles s'ajoute l'impression « d'abandon » que peuvent ressentir les familles devant la présence de plantes spontanées.

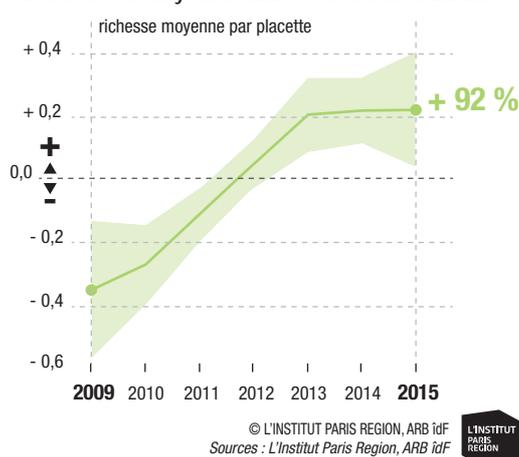
Le réaménagement, et notamment la végétalisation de ces espaces, est souvent la meilleure alternative pour arrêter les pesticides, réduire les surfaces à désherber et faire accepter ces changements aux familles. Si la loi Labbé ne concerne pas directement ces lieux, il est bon de rappeler que lorsqu'ils sont dédiés à un usage de promenade avéré, ils sont alors visés par l'interdiction. C'est le cas par exemple du Père-Lachaise à Paris.

LES IMPACTS RÉELS SUR LA FLORE DES INTERSTICES URBAINS

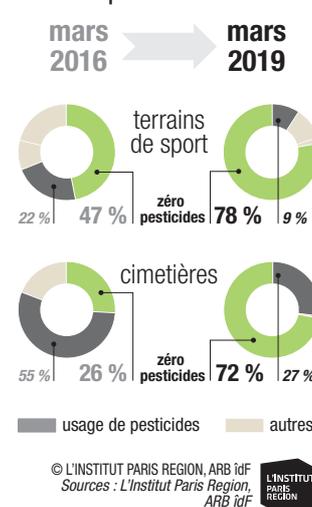
La richesse observée dans les interstices urbains en Île-de-France est en très forte augmentation pour les plantes. Le nombre d'espèces de plantes y a augmenté de plus de 90 % en l'espace de sept ans seulement.

Cette augmentation de la diversité floristique dans les rues pourrait être liée à la végétalisation progressive de ces interstices, pieds d'arbres, murs, toits, et surtout à l'arrêt de l'utilisation des herbicides dans de nombreuses collectivités. L'orientation semble aller dans le bon sens, mais doit être renforcée pour que ces espaces urbains hébergent une flore comparable à celle des parcs et jardins [Muratet, 2016].

3. Évolution du nombre d'espèces de plantes observées en moyenne dans les interstices urbains



4. Évolution de l'usage des pesticides⁴ sur les espaces à contraintes



LE LABEL ECOJARDIN : RÉFÉRENCE DE LA GESTION ÉCOLOGIQUE



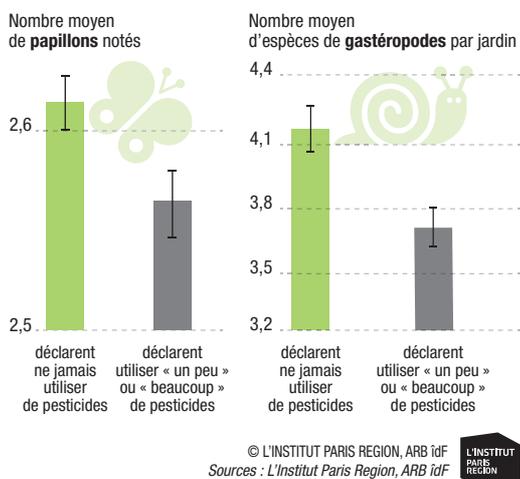
Le label EcoJardin est un outil de communication et de reconnaissance

à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Ses principes sont les suivants :

- un label par site, qui doit s'assurer que le gestionnaire est engagé dans une démarche globale de gestion écologique ;
 - des audits réalisés par des organismes externes compétents et indépendants, et basés sur des grilles d'évaluation communes ;
 - l'engagement dans une démarche d'amélioration continue ;
 - un site peut être présenté à la labellisation dès qu'il accueille du public : un parc, un jardin, un espace naturel aménagé, et même un cimetière, peuvent être labellisés et voir leur gestion respectueuse de l'environnement validée.
- Depuis 2012, plus de 200 sites ont été labellisés en Île-de-France, avec 28 gestionnaires différents tels que les villes de Versailles, Nanterre ou Fontainebleau, les entreprises Suez, Icade, les bailleurs Paris Habitat ou Efidis, et le premier campus universitaire avec Paris Nanterre.

www.label-ecojardin.fr

5. Impact de l'usage des pesticides sur la biodiversité des jardins



pesticides effectués dans le jardin où ils effectuent leurs observations. Sur cette base, les analyses permettent de constater que les effectifs de papillons et la diversité en espèces d'escargots baissent quand il y a usage de pesticides. Elles montrent également que les bénévoles observant la vie sauvage au jardin tendent à abandonner l'usage des pesticides. Il est impossible de déterminer si c'est l'observation de la nature qui pousse à ce changement de pratiques, ou si les participants à Noé présentent un profil particulier, plutôt favorable au zéro pesticides [Lois, 2011]. ■

Jonathan Flandin, écologue
département Biodiversité (Julie Collombat-Dubois, directrice)

ACCOMPAGNER LES COMMUNES VERS LE ZÉRO PESTICIDES : L'EXEMPLE DE LA SEINE-ET-MARNE



Depuis plusieurs années, le département de Seine-et-Marne accompagne ses communes techniquement et financièrement (subvention pour l'acquisition de machines et la mise

en place d'aménagements) pour les aider à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces publics, et à informer leurs habitants de l'importance de ce changement de pratiques. L'association AQUI'Brie assure cet accompagnement sur le territoire de la nappe de Champigny, et la direction départementale de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture (DEEA) sur le reste du territoire. Aujourd'hui, 97 % des communes seine-et-marnaises sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires

et, parmi elles, 266 communes n'ont plus du tout recours à ces produits chimiques. Ces dernières sont valorisées par le trophée Zéro PHYT'Eau qui s'intègre dans les actions de prévention des pollutions des milieux aquatiques par les pesticides du plan départemental de l'eau. Ce trophée récompense les communes qui sont au « zéro phyto » depuis au moins deux ans et qui s'engagent à ne plus utiliser (ou faire épandre) des produits phytosanitaires sur leurs espaces publics.

Les chiffres clés du zéro phyto en Seine-et-Marne, sur l'ensemble des communes du département :

- 482 sont formées et suivies depuis plus d'un an, soit 94 % ;
- 266 communes sont désormais au zéro phyto ;
- 98 communes ont obtenu le trophée Zéro PHYT'Eau depuis sa création en 2013 ;
- en moyenne -81 % des quantités de matières actives utilisées depuis le début de la démarche ;
- plus de 35 t de pesticides non épandues depuis la signature du premier plan départemental de l'eau en 2007.

1. Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.
2. Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
3. Loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle.
4. Ne sont pas concernés par cette enquête : les produits de biocontrôle non classés « dangereux pour l'environnement » et les traitements obligatoires imposés par un arrêté préfectoral.
5. Communes, intercommunalités et départements

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Sylvie Castano

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



RESSOURCES

- Cheval Hélène, Laille Pauline, *Conditions technico-économiques du passage au « zéro phyto »*, Plante & Cité, Syrpeha Conseil, juillet 2017.
- Flandin Jonathan, *L'objectif « zéro pesticides et les collectivités d'Île-de-France »*, Natureparif, 2012, 2014, 2016.
- Flandin Jonathan, *Conception et gestion écologiques des cimetières. Guide pratique*, Natureparif, 2015.
- Flandin Jonathan, Parisot Christophe, *Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés*, Natureparif, 2016.
- Muratet Audrey, *État de santé de la biodiversité en Île-de-France. Apport du programme de sciences participatives Vigie-Nature*, Natureparif, 2016.
- Lois Grégoire, *Biodiversité en Île-de-France. État de santé et résilience*, Natureparif, 2011.

Sur le site de l'ARB idF

Rubriques Gestion écologique des espaces de nature, Accompagnement des acteurs.

Sur le site de L'Institut Paris Region

Rubrique Environnement : analyse & débat, publications, cartes interactives, interviews.

SOURCES DES DONNÉES

Les données qui ont servi à notre analyse ont été transmises directement par les communes ou les structures suivantes : département de Seine-et-Marne, parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais français et Oise-Pays de France, association Espaces, Siah, Cobahma, Sieccao, SyAGÉ, Sjarja, SMBVB, SIAVB, Siaep-FR, Siarce, Syndicat de l'Orge.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



devient

